















CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LOIR-ET-CHER

DOSSIER DE CANDIDATURE APPEL À PROJETS 2025

Actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus en Loir-et-Cher

Date limite de réception des dossiers de candidature : Session unique : 7 février 2025

NOM DU PROJET	
PORTEUR DE PROJET	
MONTANT SOLLICITÉ	
COÛT TOTAL DU PROJET	

INFORMATIONS PRATIQUES

DOCUMENTS A FOURNIR:

- Le dossier de candidature à l'appel à projets qui permet au candidat de formuler sa demande de subvention,
- L'attestation sur l'honneur figurant en annexe du dossier de candidature,
- Une attestation SIRET (téléchargeable sur le site de l'INSEE),
- Un Relevé d'Identité Bancaire,
- Les statuts.
- Le rapport d'activité N-1,
- Le bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action N-1,
 Des documents complémentaires pourront être sollicités lors de l'instruction des dossiers (CV, diplômes des intervenants...).

Les dossiers arrivés hors délai ne seront pas instruits.

Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Les dossiers sont à retourner :

Par courriel à : conferencedesfinanceurs@departement41.fr gestionactionscollectives@carsat-centre.fr

Pour toute demande d'informations : Tél : 02 54 51 53 14 ou 02 54 58 44 42

Version : n° X	C:1 (Public)	Emetteur:	Référence : se référer à	Date d'application :	Page: 2/13
(ou U si doc.	2 (Confidentiel /	DIRECTION/Initiales des	P01_P08	JJ/MM/AAAA	
Unique ou VT	Diffusion limitée)	Prénom Nom	_		
si version de					
travail)					
Destinataires:					

1. Identification de la structure

	Identification de la structure
NOM DE LA	STRUCTURE:
STATUT DE AUTRES) :	L'ORGANISME (ASSOCIATION, COLLECTIVITE LOCALE, PRIVE A BUT LUCRATIF OU NON LUCRATIF,
ADRESSE P	OSTALE:
CODE POST	AL:VILLE:
TELEPHONE	::
Courriel i	DE L'ORGANISME :
SITE INTER	NET:
Union, FED	ERATION OU RESEAU AUQUEL EST AFFILIEE VOTRE STRUCTURE:
1.2	Identification du représentant légal de l'organisme
	ENOM DU REPRESENTANT LEGAL :
TELEPHONE	: :
COURRIEL :	
1.3	Identification de la personne en charge du projet
1.3	ENOM:
1.3 Nom et Pr	ENOM:

1.4	Historique des subventions accord	ées	
AVEZ-VOUS	DEJA BENEFICIE D'UNE SUBVENTION CONFERENCE DES FINANCEURS ?	□ OUI	□ NON
Sı oui, E	N QUELLE ANNEE		
ET POUR QU	JEL PROJET :		

2. Présentation du projet

Il vous est demandé de donner tous les arguments ou renseignements qui peuvent montrer la validité de votre projet.

Vous pouvez au besoin joindre un descriptif plus détaillé des actions envisagées dans une note à part.

Merci de compléter la fiche-action ci-dessous :

2.1	Fiche - Action
INTITULÉ DU PROJET	Titre ou résumé synthétique du projet

THÉMATIQUE(S) PRINCIPALE(S) TRAITÉE(S) (cocher 3 cases	□ ACCES AUX DROITS, INFORMATION SUR LE BIEN VIEILLIR À LA RETRAITE □ ALIMENTATION/NUTRITION/HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE □ SOMMEIL □ STIMULATION DE LA MÉMOIRE □ VISION, AUDITION □ PROMOTION DE LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE ADAPTÉE □ PRÉVENTION DES CHUTES □ PRATIQUE DES OUTILS ET USAGES NUMÉRIQUES
maximum)	 □ SENSIBILISATION AUX TROUBLES PSYCHO- COMPORTEMENTAUX □ LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT SOCIAL □ SÉCURITÉ ROUTIÈRE □ INFORMATION ET FORMATION DES PROCHES AIDANTS □ ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGÉES DE 60 ANS ET PLUS À L'ADAPTATION DE LOGEMENT (SENSIBILISATION, ACCES AUX AIDES TECHNIQUES, MISE A DISPOSITION D'AIDES TECHNIQUES, VISITES A DOMICILE)
	□ ATELIERS COLLECTIFS Nombre d'ateliers :

	_
	□ PROJET NOUVEAU
	☐ ADAPTATION D'UN PROJET EXISTANT
	SI OUI, D NOUVEAU PUBLIC
	□ Nouveau territoire
HISTORIQUE	□ Nouvelle offre
2.2	Fiche - Action
CONTEXTE, DIAGNOSTIC, ÉTAT DES LIEUX, BESOINS	
ETAT DES LIEUX, BESOINS	

OBJECTIFS, DESCRIPTIF DE L'ACTION, CALENDRIER, ÉTAPES CLÉS	
COMMUNE (S) LIEU (X) DE L'ACTION	Préciser la (I)es commune (s) où se dérouleront les actions
DATE ET DURÉE DE MISE EN OEUVRE	
PUBLIC CIBLE ET NOMBRE ATTENDU	
MODE DE REPÉRAGE DES BÉNÉFICIAIRES	
MOYENS DE COMMUNICATION SUR LE PROJET AUPRÈS DU PUBLIC CIBLE	

	T
	Indiquer les équipements, matériels, locaux utilisés :
MOYENS NÉCESSAIRES	Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé :
ET RESSOURCES DISPONIBLES	Nombre de bénévoles (personne contribuant régulièrement à l'activité d'une association, de manière non rémunérée) :
	Nombre de volontaires (personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique, ex : service civique) :
TRANSPORT DU PUBLIC CIBLE	Préciser les moyens mis en œuvre pour organiser le transport des bénéficiaires des actions : co-voiturage, transport collectif, etc.
	Étapes, calendrier prévisionnel…etc.
MÉTHODOLOGIE ET DEROULEMENT	
PILOTE DU PROJET	
COÛT ET FINANCEMENT DE L'ACTION	Coût total de l'action en € Montant de la subvention demandée auprès de la Conférence des financeurs de Loir-et-Cher : €
	UNE PARTICIPATION FINANCIERE EST-ELLE DEMANDEE AUX PARTICIPANTS :

3. Partenariats

NOM DES PARTENAIRES	RÔLES DANS LE PROJET

4. Indicateurs et moyens d'évaluation du projet

MÉTHODE
(Questionnaire, enquête de satisfaction, liste
de présence, grille de recueil)
MÉTHODE
(Questionnaire, enquête de satisfaction, liste
de présence, grille de recueil)

Satisfaction des participants (indice de fréquence de participation)
Rapport d'activité des intervenants/animateurs

5. Budget prévisionnel

Les candidats doivent présenter un budget prévisionnel détaillé et équilibré de l'action envisagée, ainsi que le détail des charges de personnel, en complétant les 2 tableaux ci-après.

Le représentant légal de la structure certifie l'exactitude des informations portées dans le présent dossier de demande d'accompagnement financier.

Il s'engage à informer le Conseil départemental de Loir-et-Cher, la Carsat Centre-Val de Loire et la MSA Berry Touraine de toutes modifications apportées à ce projet notamment dans son budget prévisionnel de financement.

	Budget	de l'action	
Charges	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - Achats	€	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	€
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs	€	74- Subventions d'exploitation	€
Sous-traitance générale			
Locations		Subvention de la Conférence des financeurs de Loir-et-Cher	
Entretien et réparation			
Assurance		Autres subventions (à détailler)	
Documentation			
Divers			
62- Autres services extérieurs	€		
Honoraires			
Publicité (communication)			
Transports			
Déplacements et missions			
63- Impôts et taxes	€		
64 - Charges de personnel	€		
Total	€		
Je soussigné(e) Représentant(e) légal(e) de certifie que les renseignements mention		s sont exacts.	
Fait à	, le	·	
Signature du		Représentant	léga

DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Fonction	Nombre d'heures imputées à l'action	Taux horaire brut charges patronales comprises	Total
		TOTAL *	

^{*} Le total doit être identique au montant figurant sur la ligne « charges de personnel » du budget prévisionnel

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(À retourner dûment signée à l'ensemble des partenaires financeurs (Conférence des financeurs de Loir et Cher, Carsat Centre-Val de Loire, MSA Berry-Touraine,

Nom :	
Prénom :	
Fonction :	
Structure :	

M'engage à :

Je soussigné,

- transmettre à l'ensemble des partenaires financeurs le certificat d'engagement dûment complété et signé au démarrage de l'action (document fourni dans le cahier des charges de l'appel à projet),
- transmettre à l'ensemble des partenaires financeurs l'attestation de réalisation dument complétée et signée à la fin de l'action (document fourni dans le cahier des charges de l'appel à projet),
- réaliser l'action spécifique présentée dans la fiche action au plus tard avant le 31 décembre 2026,
- informer l'ensemble des partenaires financeurs des éventuelles modifications intervenant dans les conditions techniques et financières de réalisation de l'action,
- remettre à l'ensemble des partenaires financeurs, au plus tard le 15 février 2026, délai de rigueur, un compte rendu financier, daté et signé, retraçant les ressources et les recettes effectivement affectées à l'action ainsi qu'un bilan qualitatif et quantitatif de l'action à l'aide des outils fournis ultérieurement par les partenaires financeurs,
- fournir les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau ainsi que concernant l'obiet social de l'association.
- s'acquitter de toutes les taxes et redevances constituant ses obligations fiscales et sociales, de telle sorte que l'ensemble des partenaires financeurs ne puisse être recherché ou inquiété en aucune façon à ce sujet,
- souscrire tout contrat d'assurances sans que la responsabilité de l'ensemble des partenaires financeurs puisse être mise en cause,
- faire figurer sur l'ensemble des supports de communication, sites internet, pages sur les réseaux sociaux et invitations, le logotype de la conférence des financeurs de Loir-et-Cher, le logotype « Pour bien Vieillir » et la mention « action soutenue par la conférence des financeurs et les caisses de retraites » et de les faire valider préalablement par le conseil départemental de Loir-et-Cher et les partenaires financeurs. Si le porteur communique avec la presse et les médias ou organise une action presse, il s'engage à mentionner systématiquement la participation financière de la Conférence des financeurs et des partenaires financeurs,
- accepter la diffusion de mes coordonnés (nom du porteur et mail), de l'intitulé du projet et de son rayonnement géographique sur le site du Conseil départemental et des caisses de retraite, en application du règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018, qui impose de prévenir la diffusion de toutes coordonnées.

Le non-respect par le porteur de l'action de l'une quelconque des obligations citées ainsi que la non-
exécution de tout ou partie des actions et/ou projets entrainera le remboursement de tout ou partie de
l'attribution financière versée par les partenaires financeurs.

Fait à	le	
	. •	